

Question 1: indicateur mesure de l'inflation.

Dans le contexte actuel, qui a connu après une épidémie de Covid et la guerre en Ukraine, la France ainsi que ses voisins européens ont connus une forte inflation initialement portée par la hausse des prix de l'énergie.

L'indicateur de la mesure de l'inflation est l'indice des prix à la consommation, c'est un agrégat de différents indices des prix ~~à la consommation~~ selon un panier de services et de biens de consommations données. Selon le poids d'un produit dans la consommation réelle nationale des ménages, ce produit aura le même poids dans l'indice. Cet indice est calculé à qualité et quantité constante. Le panier est révisé chaque année.

Plusieurs indicateurs sont publiés prenant en compte ou non le tabac et le pétrole par exemple.

L'indice utilise 3 modes de collecte pour le calculer.

Tout d'abord, un réseau d'enquêteur Insee se déplace tous les mois dans différents points de vente, ^{ou sur internet} identique d'un mois sur l'autre pour faire des relevés de prix que ce soit sur des points de vente physique ou des marchés dans les secteurs ^{variés} tels que ceux de l'alimentaire, du vestimentaire ou du loisir. 150 000 relevés sont ainsi effectués chaque année.

Ensuite, avec le développement de la vente en ligne, l'Insee effectue des relevés de prix automatique sur les sites internet, ^{technique} appelée webscraping, principalement dans le secteur des services et la vente de billets de transport ou d'abonnement (téléphonique, énergie...)
500 000 relevés sont ainsi effectués chaque année.

Enfin, sur les produits de l'alimentaire, les produits d'hygiène principalement vendus en grande surface alimentaire, l'Insee utilise ce qui est nommé des données de caisse, données envoyées quotidiennement par les grandes surfaces alimentaires.

Ces données extracatégorielles sont des données très volumineuses.

Ainsi grâce à ces nombreux modes de collecte, l'Insee peut mois après mois à suivre l'inflation et observer ~~quel~~ quel secteur présente le plus l'inflation au cours d'une année et peut ainsi expliquer la différence entre l'inflation réelle et l'inflation ressentie.

question 2:

Une des missions de l'Insee est d'apporter des éclairages sur l'évolution ^{de la société et notamment} démographique. Cette année par exemple la France a connu un nombre de naissances le plus ^{bas} depuis l'après guerre.

L'Insee publie régulièrement des indicateurs sur la fécondité et les naissances en France.

Tout d'abord elle présente le nombre de naissances en France,

l'âge moyen des mères à la naissance ou à la naissance du premier enfant. Elle présente aussi des indicateurs selon l'origine de étrangères ou non des parents. Enfin, l'Insee publie l'indice de fécondité, 1,68 cette année qui correspondrait au nombre d'enfants qu'aurait une femme au cours de sa vie si à chaque âge elle avait connu le taux de fécondité des femmes à cet âge donné au cours de l'année écoulée. ^{le taux de fécondité à un âge donné et le nombre de naissances} est issu des femmes de cette ^{sur la population moyenne} des femmes cette année donnée à cet âge donné.

Sur ces données, l'Insee publie le bilan démographique et le présente aux médias. Elle publie aussi des ^{chaque année.} séries ^{de données} longues remontant jusqu'à l'après guerre. Un insee référence "Portrait social de la France" reprend ses données démographiques.

Elle présente aussi sur son site internet des données interactives et ou localisées. Elle présente aussi des données prospectives et diverses études.

En conclusion, ces données permettent des comparaisons internationales, d'observer si le renouvellement des populations

à effectuer et de faire des projections aux alentours 2070 pour
mécaniser les besoins en structure éducative, de soins ou la
main d'œuvre disponible.

Question 3.

La base permanente des équipements (BPE), est produite
annuellement par un pôle basé à Limoges. Elle sert
de référence quant à la localisation de plus
d'équipements publics, de services, de commerces, etc.

Chaque millésime de la BPE comporte la
liste des milliers d'équipements présents en France (y
compris DOM), classés selon une nomenclature de plus de
180 types d'équipements (par exemple, pharmacies, boulangers,
lycées d'enseignement général), et regroupés en domaines
(commerces, équipements de santé...). Les équipements sont
~~cette base est construite~~ géolocalisés (latitude, longitude),
et caractérisés (taille, sous-équipements, etc...).

La BPE est construite comme un agrégat
de différents sources administratives, comme la liste

des équipements sportifs du Ministère chargé de sports, la liste des établissements scolaires fournis par le ministère de l'éducation Nationale et la DEPP, ou encore le répertoire des entreprises SIFENE, à l'Insee pour les commerces.

Le pôle BPE compile, traite et met en cohérence ces différentes sources.

Cette base peut-être utilisée dans des études sur l'accès aux équipements. Il existe un investissement du pôle de service à l'action régionale - analyse territoriale (PSAR AT), dont la source principale est la BPE et portant sur la localisation et l'accès par la route aux équipements. Il permet de calculer des durées moyennes d'accès à des types d'équipements à des mailles géographiques fines, ou de calculer des parts de population "éloignées" de équipements.

La BPE est aussi la source principale du zonage en bassins de vie, dont les nouveaux contours ont été diffusés en 2022.

Le PSAR Synthèse Locale diffuse aussi les gammes d'équipements (proximité, intermédiaire...), pour mettre en cohérence les travaux sur la thématique.

La BPE est donc, comme compilation de diverses sources administrative, mise en qualité par un pôle spécialiste, la référence disponible pour le statisticien public sur le thème des équipements. Elle peut être complétée par des données d'enquêtes sur l'utilisation de ces équipements.

NI IMÉRO DE CANDIDAT	ÉPREUVE DE	INTERCALAIRE N°
	contrôleur 1 ^{ère} classe	1/1

Question 4:

Jusqu'à présent, le langage de programmation SAS (Statistical Analysis System) et son logiciel propriétaire constituaient le principal outil de traitement et de production des statistiques de l'Insee. Cependant, la société SAS a décidé de faire passer son tarif de 1 à 4 millions d'euros lors de la négociation du marché 2023-2025. L'Insee a donc décidé de sortir de ce logiciel pour l'horizon 2025 au profit de langages ouverts : R et Python. Nous détaillerons les modalités d'organisation de ce projet, ses enjeux et les mesures d'accompagnement des agents.

S'agissant d'un projet aussi transverse et fondamental, son commanditaire ne peut être que le Directeur général. Il en délègue la réalisation à la Direction du Système d'information (DSI). Dans chaque Direction de la Direction générale et dans chaque Direction régionale, des agents relais ont été nommés. Ils centralisent les questions et font remonter les problématiques. Ils sont aussi en charge de la communication avec les selfeurs. Les selfeurs constituent un réseau actif et mobilisable d'agents de l'Insee possédant des compétences avancées en R.

L'enjeu principal du projet de sortie de SAS est l'absorption dans de bonnes conditions des travaux de conversion des programmes SAS en R par les équipes métiers. Fin 2023, 40% de ces travaux ont déjà été réalisés. Le résultat permet d'être

optimiste pour la bonne tenue du délai fixé à 2025.

Dans ces travaux de conversion, les agents bénéficient du soutien des selfeurs. Ils sont aussi épaulés par des experts de la DSI mis à disposition. Ces experts peuvent agir, si besoin, comme sous-traitants pour convertir les chaînes SAS en R. Enfin, l'Institut s'engage pour former un nombre croissant de ses agents en R : 1000 agents ont ainsi pu être formés fin 2023 notamment avec la mise en œuvre de FunCamp R et d'une formation en ligne tutorée Cefil R.

En conclusion, la sortie de SAS est un projet complexe qui mobilise un nombre important d'agents.

C'est aussi une excellente opportunité pour les agents de développer leurs compétences et leur réseau professionnel. Pour l'Insee, c'est également l'occasion d'innover avec l'adoption du format Parquet et l'utilisation d'IA générative comme ChatGPT pour assister les travaux de réécriture des programmes.

QUESTION 5.

Le document est un tableau qui présente les comportements de vote aux élections présidentielles et législatives de 2022, selon le diplôme, le groupe socioprofessionnel et le niveau de vie. Il concerne les personnes inscrites sur les listes électorales en France (métropole ou DOM) et résidant en France en 2020 (2021 pour Mayotte).

Le document provient d'une source Insee : enquête sur la participation électorale 2022.

En 2022, près d'une personne sur deux appartenant

au groupe socioprofessionnel des agriculteurs exploitants (48,2%) et à celui des cadres et professions intellectuelles supérieures (49,9%) a voté systématiquement aux élections présidentielles et législatives.

En revanche, près d'un tiers des ouvriers qualifiés (35,4%) et non qualifiés (31,2%) seulement s'est systématiquement rendu aux urnes. Cette proportion se rapproche du quart (27%) par les personnes n'ayant jamais travaillé. Ces données concernent les personnes de 25 ans ou plus. Nous pouvons également noter que plus les personnes sont diplômées, plus leur proportion à aller voter systématiquement est importante : 28,8% pour les non diplômés contre 43,4% de diplômés du supérieur. Enfin, si trois personnes sur dix appartenant aux 25% de personnes aux revenus les plus modestes ont voté systématiquement, cette part s'établit à quasiment la moitié pour les 25% d'inscrits de 25 ans les plus aisés.

Si nous nous intéressons aux personnes qui se sont abstenues systématiquement, près de trois personnes sur dix qui n'avaient aucun diplôme ont fait ce choix, pour seulement un diplômé du supérieur sur dix.

Environ un quart des ouvriers de plus de 25 ans s'est également abstenu systématiquement. La proportion est la même pour les 25% d'inscrits les plus modestes. Ces données concernent également les 25 ans ou plus.

En revanche, moins de 10% des personnes les plus aisées se sont abstenues.

NUMÉRO DE CANDIDAT	ÉPREUVE DE	INTERCALAIRE N°
	Questions à réponses courtes	212

Concernant le vote intermittent, il est par contre pratiqué de manière sensiblement égale, peu importe l'origine, le niveau de vie ou le niveau de diplôme (un peu moins d'un individu sur deux).

En conclusion, les personnes le plus diplômées, celles qui occupent la poste professionnelle la plus élevée, et les personnes les plus aisées ont un comportement de vote plus soutenu ainsi que les personnes le moins diplômées, occupant des postes avec moins de responsabilité et ayant les revenus les plus modestes ont plus tendance à s'abstenir ou à voter de manière moins régulière.